

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Adhésion au socle commun
des missions du Centre
Interdépartemental de
Gestion**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1^{er} octobre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1^{er} octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADİ à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

N° DE DOSSIER : 13 E 11

OBJET : ADHÉSION AU SOCLE COMMUN DES MISSIONS DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique confie aux centres de gestion de nouvelles missions regroupées au sein d'un socle commun indivisible.

Ce socle comprend le secrétariat des commissions de réforme et des comités médicaux pris en charge jusqu'alors par l'État. Il intègre également l'avis consultatif émis dans le cadre de la procédure de recours administratif préalable, l'assistance juridique statutaire, l'assistance au recrutement individuel et à la mobilité des agents en dehors de leur collectivités d'origine et l'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Les collectivités non affiliées peuvent choisir d'assurer elles-mêmes ces missions ou de les confier à leur centre de gestion en adhérant au socle commun instauré par la loi.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France (C.I.G.) propose aux collectivités non affiliées de son ressort d'adhérer à ce socle commun pour un montant s'élevant à 0,15% de leur masse salariale.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance juridique du C.I.G. et d'intégrer les nouvelles missions contenues dans le socle commun mis en place par la loi sans avoir à recourir à de nouvelles ouvertures de poste pour la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'y adhérer. Pour l'année 2014, le coût de cette adhésion est estimé à 23 760 €.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au socle commun de missions du C.I.G. Grande Couronne et de signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire Adjoint,


Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines